

# AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 03/AMI/EDC/DG/DEP/2023 du 21 FEV 2023 Pour le recrutement d'un (01) Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC

## I-Objet

Le Directeur Général de EDC lance un appel à candidatures pour le recrutement d'une personnalité disposant d'une connaissance avérée dans la passation des marchés publics, pour le poste de Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC.

## II- Consistance de la mission du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés

La Commission Interne de Passation des Marchés, dont les missions sont définies dans le Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises Publiques et rappelées ci-dessous, se réunit sur convocation de son Président qui veille à son bon fonctionnement. A ce titre, le Président :

- propose un ordre du jour à adopter en séance ;
- fixe les jours, heures et lieux de chaque séance ;
- co-signe les procès-verbaux de chaque séance avec le secrétaire de la Commission ;
- Constitue les sous-commissions d'analyse des offres après chaque séance de dépouillement ;
- transmet les rapports d'analyse et/ou les propositions d'attribution au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué ;
- établit un rapport d'activités semestriel qu'il adresse au Maître d'Ouvrage avec copie au Conseil d'Administration, au Ministre chargé des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation ;
- veille à la conservation et à l'archivage au secrétariat de la Commission, de toute la documentation relative aux dossiers traités par la Commission Interne de Passation des Marchés, notamment :
  - les dossiers d'appel d'offres ou les demandes de cotations approuvées par ladite commission ;
  - les procès verbaux des séances ;
  - les avis d'appel d'offres signés et ses additifs éventuels ;
  - les procès verbaux d'ouverture des plis ;
  - les rapports d'analyse des offres adoptés ;
  - la note écrite des membres non signataires du rapport d'analyse ou du rapport de synthèse, le cas échéant ;
  - les copies paraphées des offres des soumissionnaires ;
  - les résultats de la délibération sur la proposition d'attribution de la sous commission d'analyse des offres ;

- les projets d'avenants souscrits par les cocontractants et approuvés par la Commission ;
  - les requêtes des soumissionnaires et les réponses y afférentes ;
  - les copies des journaux contenant les publications des avis d'appel d'offres et additifs relatifs aux dossiers d'appel d'offres ;
  - les copies des convocations des membres aux séances de la commission.
- transmet aux membres dans un délai minimum de soixante douze (72) heures avant la date de la réunion, les convocations et les dossiers à examiner par la Commission. Toutefois, ce délai peut être ramené à 24 heures pour des situations urgentes ;
  - peut inviter toute personne à prendre part aux travaux de la Commission, avec voix consultative, en raison de sa compétence sur les points inscrits à l'ordre du jour.

### **III- Participation**

Le présent appel à manifestation est ouvert à toute personnalité de nationalité camerounaise, jouissant d'une bonne moralité, disposant d'une expertise avérée dans le domaine des marchés publics et résidant à Yaoundé.

### **IV- Profil du candidat**

Les candidats doivent posséder les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur et/ou d'études universitaires supérieures de niveau Bac+3 minimum en droit, administration des affaires, gestion, science économique, passation des marchés, etc. ;
- Avoir une bonne connaissance des règles et procédures de passation des marchés nationales et celles des bailleurs de fonds ;
- Avoir au minimum 10 ans d'expérience professionnelle générale en passation des marchés ;
- Avoir été président ou membre d'une commission de passation des marchés ;
- N'avoir fait l'objet d'aucune sanction administrative dans le cadre des marchés publics ;
- Avoir reçu au moins une formation sur les procédures de passation des marchés nationales et celles des Bailleurs de Fonds internationaux ;
- Avoir une bonne connaissance des langues française et anglaise, de bonnes capacités rédactionnelles et une aptitude à communiquer oralement ;
- Etre organisé, rigoureux et disponible.

### **V- Dossier de candidature**

Les pièces à fournir dans le cadre de la présente consultation sont les suivantes :

- une lettre de motivation dûment datée, signée et timbrée par le candidat ;
- le curriculum vitae du candidat ;
- les références et expériences du candidat dans le domaine des marchés publics ;
- la déclaration sur l'honneur attestant de la disponibilité du candidat ;

- une lettre de parrainage délivrée par un organisme/personnalité impliqué(e) dans la gouvernance ou les marchés publics ;
- un bulletin n°3 du casier judiciaire vierge datant de moins de trois (03) mois ;
- la copie du diplôme le plus élevé ;
- Toute autre information jugée pertinente pour la présente consultation.

## **VI- Critères d'évaluation du dossier de candidature**

Les dossiers reçus seront évalués sur la base des critères éliminatoires et des critères essentiels ci-après :

### **1- Critères éliminatoires**

- Dossier de candidature incomplet ;
- Extrait de casier judiciaire non vierge ;
- Avoir fait l'objet d'une sanction administrative dans le cadre des marchés publics ;
- Absence de déclaration sur l'honneur attestant de la disponibilité du candidat ;
- Lieu de résidence autre que Yaoundé ;
- Note technique inférieure à quatre-vingt (80) /100.

### **2- Critères essentiels**

- Présentation du dossier : 05 Points
- Qualification du candidat : 25 Points
- Références et expériences : 70 points

## **Grille d'évaluation**

1- <u>Présentation du dossier :</u>	<b>05 points</b>
• reliure :	01 point
• lisibilité des pièces :	01 point
• agencement des pièces selon l'ordre :	01 point
• intercalaires couleurs entre les pièces :	01 point
• pagination :	01 point
2- <u>Qualification du candidat :</u>	<b>25 points</b>
• lettre de motivation datée, timbrée et dûment signée du candidat :	<b>10 points</b>
➤ structuration :	04 points
➤ intérêt pour le poste :	06 points
• lettre de parrainage délivrée par un organisme/personnalité impliqué(e) dans la gouvernance ou les marchés publics	<b>10 points</b>
• Diplôme supérieur ( <b>max 05 points</b> )	
➤ Bac + 3 :	03 points
➤ Bac + 4 :	04 points
➤ Bac + 5 :	05 points

3- Expérience du candidat :

**70 points**

**3.1 Expérience générale du candidat**

- expérience générale dans la passation, l'exécution et le suivi des marchés publics *(max 15 points)*
  - Moins de 10 ans : 00 points
  - entre 10 et 15 ans : 10 points
  - plus de 15 ans : 15 points
- niveau de responsabilité dans le cadre de l'instruction des dossiers de marchés publics ou des dossiers de gouvernance au sein d'une entreprise publique, d'une administration publique ou autres (joindre attestation de nomination ou tout autre document justificatif) *(max 10 points)*
  - chef de service ou équivalent : 05 points
  - sous-directeur ou assimilé : 07 points
  - directeurs ou assimilé : 10 points
- participation à des séminaires ou formations en passation des marchés publics portant sur les procédures nationales et/ou internationales (Banque Mondiale, Agence Française de Développement, Banque Africaine de Développement, etc.), joindre des justificatifs *(max 10 points)*
  - 01 formation : 05 points
  - 02 formations et plus : 10 points

**3.2 Expérience spécifique du candidat**

- participation aux travaux d'une Commission de Passation des Marchés Publics en qualité de :
  - Président (joindre acte de désignation) *(max 20 points)*
    - pendant 02 à 05 ans : 10 points
    - de 06 à 08 ans : 15 points
    - plus de 08 ans : 20 points
  - Membre (joindre acte de désignation) *(max 15 points)*
    - pendant 02 à 04 ans : 05 points
    - de 05 à 07 ans : 10 points
    - plus de 08 ans : 15 points

***NB : Dans cette rubrique relative aux travaux en Commission de Passation des Marchés Publics, le candidat ne peut être noté qu'une fois.***

Seuls les candidats qui auront obtenu une note d'au moins 80/100 seront retenus.

**NB. : Le personnel de EDC n'est pas éligible à cette consultation.**

### **VII- Attribution**

Au terme de l'évaluation des dossiers de candidature, tous les candidats ayant satisfait aux critères éliminatoires et obtenu une note supérieure à 80 sur 100 seront invités à un entretien avec le Maître d'ouvrage qui retiendra le profil adapté au poste.

### **VIII- Date et lieu de dépôt des dossiers de candidature**

Le dossier de candidature, rédigé en français ou en anglais, en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, marqués comme tels, devra parvenir aux heures ouvrables au service du courrier de l'immeuble siège de EDC, **porte 412, 4<sup>ème</sup> étage, au plus tard le 31 mars 2023 à douze (12) heures** et devra porter la mention suivante :

**« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 03/ AMI/EDC/DG/DEP/2023 du 21  
FEVRIER 2023**

**Pour le recrutement d'un (01) Président de la Commission Interne de Passation des  
Marchés de EDC »**

Le Directeur Général,

Dr. Théodore NSANGO